

Titre	Bureaux régionaux : Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) (du premier janvier au 31 décembre 2025)
Document	Doc. préл. No 17B de février 2026
Auteur	BP
Point de l'ordre du jour	Point III.8
Mandat(s)	S. O.
Objectif	Rendre compte des activités du BRAP
Mesures à prendre	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexes	S. O.
Document(s) connexe(s)	S. O.

Table des matières

I.	Introduction et objectifs stratégiques	1
II.	Travaux et avancées dans la réalisation des objectifs stratégiques	2
A.	Promouvoir l'universalité de la HCCH en faisant mieux connaître l'Organisation, ses instruments et leurs avantages ainsi que le droit international privé aux États et aux autres parties prenantes de la région	2
B.	Promouvoir l'inclusivité de la HCCH en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes de la région à ses travaux normatifs, post-conventionnels et de gouvernance.....	3
C.	Accompagner les États de la région dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement des instruments de la HCCH, notamment en leur fournissant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés.....	4
III.	Principaux projets et initiatives à venir.....	5
IV.	Proposition soumise au CAGP	5

Bureaux régionaux : Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) (du premier janvier au 31 décembre 2025)

I. Introduction et objectifs stratégiques

- 1 Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) est l'un des trois Bureaux régionaux actuels du Bureau Permanent (BP) de la HCCH¹. Les Bureaux régionaux sont établis pour renforcer l'universalité et l'inclusivité de la HCCH et accroître la visibilité, les capacités et la pertinence de la HCCH au sein d'une région². Outre son travail transversal en Asie et dans le Pacifique³, le BRAP apporte un important soutien à la Division du contentieux transnational et de l'Apostille.
- 2 Le programme de travail du BRAP est conçu pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques de la HCCH :
 - a. promouvoir l'universalité de la HCCH en faisant mieux connaître l'Organisation, ses instruments et leurs avantages ainsi que le droit international privé aux États et aux autres parties prenantes de la région ;
 - b. promouvoir l'inclusivité de la HCCH en facilitant la participation active des États et des autres parties prenantes de la région à ses travaux normatifs, post-conventionnels et de gouvernance ;
 - c. accompagner les États de la région dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement des instruments de la HCCH, notamment en leur fournissant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés.
- 3 Le BRAP est dirigé par un Représentant pour l'Asie et le Pacifique, qui travaille à temps partiel et est assisté par un Collaborateur juridique et un Chef de bureau. Le Professeur Yun Zhao est devenu le quatrième Représentant du BRAP en août 2020. M. Junbo Song a rejoint le BRAP en octobre 2024 en tant que Collaborateur juridique, détaché par le ministère chinois des Affaires étrangères. Mme Shelby Chan, Cheffe du bureau, a pris ses fonctions en novembre 2024. Tout au long de 2025, le travail du BRAP a bénéficié du soutien de 15 stagiaires juridiques.
- 4 Tous les frais du BRAP, y compris le loyer, les salaires et les déplacements, sont couverts exclusivement par le Gouvernement de la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong sur instruction du Gouvernement central de la Chine⁴.

¹ Pour plus d'informations sur le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC), veuillez consulter le « Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) (du premier janvier au 31 décembre 2025) », Doc. prél. No 17A à l'attention du CAGP 2026. Pour plus d'informations sur le Bureau régional pour l'Afrique (BRAF), veuillez consulter le « Rapport sur les activités du Bureau régional pour l'Afrique (BRAF) en 2025 », Doc. prél. No 17C à l'attention du CAGP 2026. Ces deux rapports sont disponibles sur le site web de la HCCH (www.hcch.net) sous les rubriques « Gouvernance » => « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

² Voir les [Règles concernant l'établissement des Bureaux régionaux](#) (« Règles »), adoptées par la HCCH en 2020. Les Règles « ne s'appliquent pas rétroactivement aux Bureaux régionaux déjà existants » (voir para. 2) et, par conséquent, elles ne s'appliquent pas au BRAP, qui a été établi en 2012, ni au BRALC, qui a été établi en 2005. Cependant, le para. 3(a) des Règles énumère les objectifs et résultats caractéristiques des futurs Bureaux régionaux, qui s'inspirent et sont représentatifs des travaux actuellement entrepris par le BRAP et le BRAF.

³ Pour plus d'informations sur les objectifs spécifiques assignés au BRAP lors de son établissement, veuillez consulter la « Proposition en vue d'établir un bureau régional Asie Pacifique pour la Conférence de La Haye de droit international privé dans la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine », Doc. info No 2 d'avril 2012 à l'attention du Conseil d'avril 2012, disponible sur le site web de la HCCH à l'adresse www.hcch.net, sous les rubriques « Gouvernance » => « Conseil sur les affaires générales et la politique » => « Archives (2000-2025) ».

⁴ Le financement du BRAP diffère de celui du BRALC, voir Doc. prél. No 17A à l'attention du CAGP 2026. Bien que le BP soit reconnaissant à la Chine pour le soutien financier qu'elle continue d'apporter au BRAP, il considère que l'existence d'approches différentes entre ces deux Bureaux régionaux n'est pas satisfaisante du point de vue de la gouvernance et espère que la question sera réglée prochainement.

II. Travaux et avancées dans la réalisation des objectifs stratégiques

A. Promouvoir l'universalité de la HCCH en faisant mieux connaître l'Organisation, ses instruments et leurs avantages ainsi que le droit international privé aux États et aux autres parties prenantes de la région

- 5 Par ses initiatives de proximité, le BRAP contribue à sensibiliser les États et les autres parties prenantes de la région à l'importance de la HCCH et de ses instruments.
- 6 Cet engagement s'est avéré essentiel pour susciter et maintenir l'élan nécessaire à l'adoption des Conventions clés de la HCCH en dépit des nombreuses priorités concurrentes des législateurs nationaux. En 2025, trois États de la région Asie-Pacifique sont devenus Parties contractantes à une ou plusieurs Conventions de la HCCH : le Bahreïn a adhéré aux Conventions Preuves de 1970 et Élection de for de 2005, les Philippines ont adhéré à la Convention Preuves de 1970 et la République de Corée a ratifié la Convention Adoption de 1993. De plus, l'Indonésie et le Qatar ont demandé à devenir Membres de la HCCH. Le BRAP s'efforce de fournir des informations adaptées et d'accompagner les États souhaitant devenir Membres de la HCCH ou Parties contractantes à ses Conventions. Au cours de l'année écoulée, il a noué de fructueux contacts avec des fonctionnaires, des diplomates et des juges de différents États d'Asie et du Pacifique ayant exprimé un intérêt ou demandé des renseignements en ce sens. Ainsi, en 2025, il a rencontré le ministère du Droit et de la Justice du Pakistan pour discuter des Conventions de la HCCH dans le domaine du droit de la famille et de la protection des enfants et la Cour populaire suprême de Chine pour discuter de la Convention Élection de for de 2005.
- 7 Le BRAP met à profit les réunions, séminaires, ateliers et autres événements qu'il organise ou auxquels il participe pour dialoguer avec les parties prenantes et élargir son audience. En 2025, le BRAP a sensibilisé des professionnels des affaires et du droit aux Principes de 2015 sur le choix de la loi à l'occasion de la Semaine chinoise de l'arbitrage au Kirghizistan, organisé un cours magistral sur les Conventions de la HCCH favorisant le règlement des différends, en particulier les Conventions Élection de for de 2005 et Jugements de 2019, à l'intention de professionnels du droit, d'universitaires et de représentants du gouvernement au Japon, organisé un événement pour les professionnels du droit afin de solliciter leurs points de vue sur la faisabilité, les difficultés et les stratégies pour promouvoir l'adhésion de la Chine à la Convention Jugements de 2019 et organisé des réunions avec l'Association du barreau malaisienne pour discuter de l'adhésion possible de la Malaisie à la Convention Apostille de 1961 et avec l'Institut des arbitres de Hong Kong pour faire mieux connaître les Conventions de la HCCH. Le BRAP a également échangé avec des parties prenantes lors de la Conférence annuelle de la Société chinoise de droit international privé et lors du 20^e anniversaire de l'Académie de droit international de Xiamen. Afin d'optimiser ses ressources limitées, il s'efforce également d'organiser des sessions ou de bénéficier d'une tribune dans le cadre d'événements plus larges organisés par ses partenaires, tels que la Semaine chinoise de l'arbitrage.
- 8 Le BRAP continue d'apporter son concours à l'organisation de la Semaine juridique de Hong Kong, reconnue dans la région comme un événement juridique international majeur. Dans ce cadre, il s'efforce de promouvoir les travaux de la HCCH, de renforcer sa coopération avec les partenaires et d'élargir son réseau de contacts dans la région. Pendant la Semaine juridique de Hong Kong de 2025, le BRAP a coorganisé le symposium « *Transnational Litigation & Apostille: Innovating Practices under the HCCH Conventions* », dont l'objectif était de faire mieux connaître les Conventions de la HCCH Apostille, Notification et Preuves aux praticiens du droit et aux experts de la région. Il a également participé à plusieurs événements parallèles, et a notamment modéré une table ronde sur le thème de la pratique du multilatéralisme et de la défense de l'état de droit international.

- 9 Tout au long de 2025, le BRAP s'est employé à promouvoir les partenariats avec d'autres organisations intergouvernementales et s'est appuyé sur ceux-ci pour développer ses interventions auprès des gouvernements, des praticiens du droit et d'autres parties prenantes. En 2025, il a continué de développer sa coopération nouvelle avec l'Organisation internationale pour la médiation (IOMed), en assistant à la cérémonie de signature de la Convention portant création de l'IOMed, puis à son inauguration. L'IOMed est une nouvelle organisation internationale basée dans la RAS de Hong Kong, qui vise à offrir une plateforme permanente pour la médiation des litiges internationaux, complétant les travaux de la HCCH et d'autres organisations intergouvernementales. Le BRAP a également poursuivi sa collaboration avec l'Organisation consultative juridique afro-asiatique (AALCO), qui sert d'organe consultatif et de forum pour les questions de coopération en matière juridique entre l'Afrique et l'Asie, et avec la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), un forum économique régional pour favoriser la croissance économique et l'intégration dans la région. Dans le cadre de ses efforts pour renforcer son réseau régional, le BRAP a notamment assisté à la cérémonie marquant le troisième anniversaire du Centre d'arbitrage régional de Hong Kong de l'AALCO. Il a également participé à l'atelier intitulé « *Enhancing the APEC Collaborative Framework and Use of ODR* », dans lequel ses représentants ont abordé les approches efficaces de la mise en œuvre des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 dans la région. Le BRAP continuera d'explorer les pistes de coopération avec d'autres organisations intergouvernementales actives dans la région Asie-Pacifique.
- 10 En 2025, le BRAP a continué de dialoguer avec des professeurs de droit et des étudiants en droit, en particulier en organisant des séminaires et des ateliers à l'Université de science politique et de droit de Chine du Centre-Sud, l'Université chinoise de Hong Kong, l'Université de science politique et de droit du Nord-Ouest, l'Université de Pékin, l'Université de science politique et de droit de Shanghai, l'Université du Sichuan, l'Université de Xiamen, l'Université Jiaotong de Xi'an et l'Université de Xiangtan. Le BRAP a également eu des contacts directs avec des représentants d'universités pour explorer les pistes de futures coopérations, y compris des échanges académiques, le recrutement d'étudiants, des projets de recherche conjoints, des stages et des programmes de chercheurs invités. En 2025, le BRAP a également pris part à des programmes de formation pour les professionnels du droit, par exemple en organisant un dialogue sur la Convention Jugements de 2019 et sur le Projet concernant la compétence pendant la formation pratique à la *common law* de Hong Kong, coorganisée par la Hong Kong International Legal Talents Training Academy et la Cour populaire suprême de Chine et en organisant une conférence sur la Convention Jugements de 2019 dans le cadre du programme de formation de Hong Kong sur la pratique du droit international, organisé par l'Asian Academy of International Law.
- B. Promouvoir l'inclusivité de la HCCH en soutenant la participation active des États et des autres parties prenantes de la région à ses travaux normatifs, post-conventionnels et de gouvernance**
- 11 S'agissant du travail normatif de la HCCH, le BRAP a continué de promouvoir la participation active de la région Asie-Pacifique en informant sur les projets en cours, en dialoguant sur les projets avec les parties prenantes de la région, en menant des recherches sur les initiatives et besoins régionaux et en facilitant la participation directe d'experts de la région. Il a, par exemple, organisé un séminaire pour l'échange de points de vue régionaux sur la Filiation / Gestation pour autrui (y compris l'état d'avancement du projet de la HCCH) et a dialogué avec des experts lors de la Conférence annuelle de droit international privé Chine-Corée sur les travaux normatifs de la HCCH dans les domaines des monnaies numériques de banque centrale (MNBC), des jetons numériques et de l'économie numérique.
- 12 S'agissant du travail post-conventionnel, le BRAP a continué de soutenir l'engagement des États de la région, par exemple la Chine, les Philippines, la République de Corée et Singapour, y compris

en organisant des réunions avec des représentants de gouvernements pour les informer de l'avancement des travaux de la HCCH dans ce domaine et faciliter leur participation aux activités de la HCCH en lien avec ces thématiques. Le BRAP a également rencontré des représentants de gouvernements d'États extérieurs à la région Asie-Pacifique, à savoir les Pays-Bas et l'Uruguay, afin de faciliter leur coopération avec les États de la région dans le cadre du fonctionnement des Conventions de la HCCH, notamment la Convention Apostille de 1961. Il a également soutenu la participation de la région aux discussions post-conventionnelles à travers deux réunions importantes : en mai 2025, il a accueilli le webinaire « *HCCH 2019 Judgments Convention: Bridging Global Justice* ». Suivi par plus de 100 participants, ce webinaire a réuni des intervenants experts de différents États de la région pour passer en revue les caractéristiques clés de la Convention, son application et son utilité pratique. Puis, en juin 2025, il a contribué à l'organisation de la dernière édition de la Semaine Asie-Pacifique de la HCCH, qui a rassemblé plus de 400 experts de la région et au-delà pour de larges débats sur les développements les plus récents relatifs aux Conventions et instruments clés de la HCCH et aux projets normatifs en cours. Pendant la conférence, les participants ont assisté à la cérémonie de lancement de la cinquième édition des Manuels pratiques sur le fonctionnement des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970, deux publications essentielles de la HCCH conçues pour aider les utilisateurs dans le fonctionnement de ces Conventions. Le BRAP a également contribué à l'organisation de cette cérémonie et, à la date de publication, a contacté par courriel plus de 200 parties prenantes dans la région, comprenant les Autorités centrales, des cabinets d'avocats et d'autres entités, afin de les encourager à faire usage de ces importantes ressources post-conventionnelles.

- 13 Enfin, le BRAP continue de soutenir la participation active des États de la région Asie-Pacifique aux questions de gouvernance, notamment les questions relatives à l'adhésion à la HCCH, à la participation aux réunions du Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) et du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD) et à la participation aux initiatives en matière de gouvernance. Avant la réunion annuelle du CAGP, le BRAP a organisé une réunion préparatoire en ligne pour les États de la région afin de procéder à un échange de vues sur les sujets qui seront abordés par le CAGP et a eu des échanges formels et informels afin de répondre aux demandes de renseignements et de traiter ou de relayer les préoccupations.

C. Accompagner les États de la région dans la mise en œuvre et le bon fonctionnement des instruments de la HCCH, notamment en leur fournissant des services et une assistance post-conventionnels efficaces et adaptés

- 14 Le BRAP contribue à la mise en œuvre efficace et au bon fonctionnement des instruments de la HCCH dans la région Asie-Pacifique en fournissant différentes formes de services et d'assistance postérieurs aux Conventions. Il agit notamment comme point de contact direct pour les États souhaitant obtenir des informations et des conseils personnalisés sur les meilleures pratiques ou les difficultés spécifiques rencontrées. Il accompagne également les États ayant récemment adhéré aux Conventions de la HCCH dans leurs préparatifs en vue de leur entrée en vigueur et facilite l'organisation de formations ou de séminaires à l'intention des juges, des praticiens du droit, des fonctionnaires et des autres professionnels intervenant dans le fonctionnement au jour le jour des Conventions et instruments de la HCCH. Ainsi, en 2025, le BRAP a rencontré le Gouvernement de la République de Corée pour discuter du fonctionnement de la Convention Apostille de 1961, à laquelle la République de Corée est partie. Il a également rencontré le Gouvernement chinois afin d'évoquer ses avancées dans l'emploi de la technologie pour améliorer le fonctionnement des Conventions Notification, Preuves et Apostille, notamment la mise en place de son système d'e-Apostille.
- 15 Bien que les demandes d'assistance émanent le plus souvent d'États qui sont déjà parties à un instrument, des conseils individualisés dispensés dans la période préparatoire à l'adhésion à une

Convention peuvent faciliter sa bonne mise en œuvre et prévenir les difficultés de fonctionnement. En 2025 par exemple, le BRAP a assisté le Viet Nam dans ses préparatifs d'adhésion à la Convention Apostille de 1961. Afin qu'un large éventail d'acteurs puisse bénéficier de conseils sur la mise en œuvre et le bon fonctionnement des Conventions de la HCCH, le BRAP complète la fourniture de services post-conventionnels individualisés aux différents États par des activités ouvertes à de multiples États et parties prenantes. Ainsi, en 2025, il a contribué à l'organisation d'un atelier régional sur les bonnes pratiques concernant la mise en œuvre et le fonctionnement de la Convention Adoption de 1993, qui s'est déroulé en mars 2025 aux Philippines. Grâce à cet atelier, plus de 70 participants, représentant huit Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993, deux Parties non contractantes, une organisation intergouvernementale et une organisation non gouvernementale, ont conforté leurs connaissances de la Convention et noué des liens avec leurs homologues dans la région.

- 16 Les Parties contractantes actuelles et futures de la région qui souhaitent bénéficier de l'assistance du BP à cet égard sont invitées à contacter le BRAP pour étudier les différentes possibilités qui leur sont offertes.

III. Principaux projets et initiatives à venir

- 17 En complément de son soutien régulier aux travaux du BP dans l'ensemble de ses divisions, le BRAP prévoit d'entreprendre les activités suivantes en 2026 :
- organisation d'un webinaire sur les MNBC et les jetons numériques ;
 - coorganisation avec l'APEC d'un événement sur l'utilisation des instruments juridiques internationaux dans les litiges commerciaux transfrontières et l'utilisation des jetons numériques ;
 - présentation des Conventions de la HCCH lors de l'atelier de l'APEC sur le règlement en ligne des litiges ;
 - présentation des Conventions de la HCCH lors de la Conférence annuelle de la Société chinoise de droit international privé.

IV. Proposition soumise au CAGP

- 18 Le BP soumet à l'attention du CAGP les Conclusions et Décisions suivantes couvrant les trois Bureaux régionaux :

Le CAGP a accueilli favorablement les rapports du Bureau régional pour l'Afrique (BRAF), du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (BRALC) et du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (BRAP) et a reconnu les services qu'ils fournissent aux Membres de la HCCH. En outre, le CAGP :

- a encouragé les Membres à apporter un soutien concret à la mise en œuvre des activités et des objectifs des Bureaux régionaux, notamment par le biais de contributions volontaires, de détachements, d'informations, de traductions et de mise en réseau ;
- a invité les États de ces régions qui envisagent de devenir Parties à une ou plusieurs Conventions de la HCCH ou Membres de la HCCH à contacter leur Bureau régional ;
- a invité les Organes nationaux, les Autorités centrales et les autorités compétentes à contacter leur Bureau régional lorsque le partage de leurs expériences avec les autorités d'autres Parties contractantes, ou avec le secteur académique, serait utile à la mise en œuvre et au bon fonctionnement des Conventions de la HCCH ;

- d. a invité les États à faciliter autant que possible la participation de leurs représentants aux réunions et événements organisés par les Bureaux régionaux.